

# DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION

## PROCÉDURE D'ALERTE

Tout collaborateur Umanis ou toute personne ou tierce partie peut utiliser la procédure d'alerte dans le respect de la loi et des règles applicables dans le pays où il réside ou exerce ses activités, s'il suspecte une violation du code éthique ou des règles et politiques d'Umanis.

## ÉTHIQUE UMANIS

**UMANIS,  
UNE FORTE  
CULTURE ÉTHIQUE**

### Une organisation spécifique

- Un comité éthique
- Un responsable éthique

### Son Rôle

Définir, mettre en œuvre et maintenir le Programme Éthique Umanis

## POUR RAPPORTER UNE VIOLATION

- La remontée hiérarchique directe
- La mise en œuvre de la procédure

## CATÉGORIE DE L'ALERTE MANQUEMENT & INFRACTION

- Anti trust & concurrence
- Paiements aux agents publics
- Rapports financiers et non financiers
- Protection et utilisation des actifs
- Conflits d'intérêts
- Cadeaux et loisirs
- Confidentialité
- Vie privée et informations personnelles...

Tout sera mis en œuvre pour respecter le désir de confidentialité émis par toute personne souhaitant faire un rapport. Umanis s'engage à ce qu'aucun collaborateur ne subisse aucune forme de discrimination, changement de statut, harcèlement ou autre du fait du recours à la procédure d'alerte ou de la fourniture d'informations de bonne foi.

## UN PROGRAMME D'INTÉGRITÉ COMPLET



Un code Ethique



Une procédure d'alerte



Des procédures certifiées



Des éléments de formation et sensibilisation accessibles



Une structure de communication permanente

## PROCÉDURE D'ALERTE UMANIS



QUI PEUT ALERTER ?

Signalements émanant d'employés mais également en provenance de collaborateurs extérieurs et occasionnels de l'entreprise



COMMENT ALERTER ?

A partir du formulaire « [FOR] Constat d'alertes Signalements », disponible sur l'intranet d'Umanis (U-Connect)



ENGAGEMENT UMANIS

Respect de la confidentialité  
Traitement sans discrimination, ni harcèlement  
Action corrective

